

## CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT

### CHANTIERS JEUNES – ANNÉE 2023

Entre

La Ville d'Oullins  
Hôtel de Ville – BP 87  
69600 Oullins  
et

SEGAPAL  
Le Grand Parc Miribel Jonage  
Chemin de la Bletta  
69120 Vaulx-en-Velin

Représentée par

Clotilde POUZERGUE, Maire

Représenté par

G. M, Directeur Général SPL  
SEGAPAL

#### **Textes de référence**

- Délibération du 6 avril 2023 du Conseil Municipal d'Oullins
- Instruction du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion sociale du 23 avril 2004
- Instructions relatives au dispositif Ville Vie Vacances 2023 : direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, direction départementale déléguée Pôle de la Politique de la Ville et des Solidarités

#### **Art 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de détailler les modalités d'organisation et de déroulement des chantiers pédagogiques prévus pendant les vacances scolaires de l'année 2023 au Grand Parc Miribel Jonage.

La mise en œuvre de ces chantiers en partenariat avec le Grand Parc Miribel Jonage et la Ville d'Oullins, permet à de jeunes Oullinois âgés de 16 et 17 ans d'effectuer des tâches pédagogiques et d'intérêt collectif au sein du Grand Parc Miribel Jonage.

En contrepartie, une gratification et un panier repas, dont les montants préfixés s'élèvent respectivement à 15 € HT (+ en sus la TVA au taux en vigueur) et 6 euros HT (+ en sus la TVA au taux en vigueur) par jeune et par jour d'activité, visent à financer un projet individuel ou collectif.

Pendant les chantiers, les jeunes sont affectés à des tâches pédagogiques et occupationnelles définies par le Grand Parc Miribel Jonage. Les jeunes sont placés sous la responsabilité et la surveillance permanente d'un animateur du service animation jeunesse.

#### **Art 2 – Périodes concernées et chantiers concernés**

*Vacances de printemps 2023 :*

- Semaine 16                      du 17 au 21 avril

*Vacances d'été 2023 :*

- Semaine 30                      du 24 au 28 juillet
- Semaine 31                      du 31 juillet au 4 août
- Semaine 32                      du 7 au 11 août
- Semaine 33                      du 14 au 18 août
- Semaine 34                      du 21 au 25 août

*Vacances d'automne 2023 :*

- Semaine 43                      du 23 au 27 octobre
-

### **Art 3 – Eligibilité des jeunes**

Les chantiers jeunes s'adressent à des jeunes Oullinois âgés de 16 et 17 ans, repérés par les acteurs locaux (service animation jeunesse, centre social, éducateurs de prévention, coordinatrice CLSPD et service politique de la ville).

### **Art 4 – Horaires de déroulement et couverture des jeunes**

Le volume horaire est de 6 heures par jour, les horaires étant fixés par le service animation jeunesse et le Grand Parc Miribel Jonage.

Les semaines avec jour férié, le volume horaire est de 7,5h par jour.

Durant le déroulement des activités, la couverture des jeunes est prise en charge par une extension de l'assurance en responsabilité civile de la Ville.

### **Art 5 – Engagement des parties à la convention**

#### **→ Engagements de la Ville d'Oullins**

La Ville d'Oullins s'engage à :

- Repérer et encadrer le groupe de jeunes Oullinois.
- Souscrire une assurance en responsabilité civile.
- Transmettre au Grand Parc Miribel Jonage les informations nécessaires au bon fonctionnement des chantiers (difficultés rencontrés, retard éventuel du groupe...).

#### **→ Engagements du Grand Parc Miribel Jonage**

Le Grand Parc Miribel Jonage s'engage à :

- Procurer un support de chantier au sein du Grand Parc Miribel Jonage.
- Prendre en charge les gratifications correspondantes sur la base de 21 € HT (+ en sus la TVA au taux de vigueur) par jeune et par jour dans la limite de 7 jeunes pour la semaine.
- Verser les gratifications à la Ville d'Oullins à la fin des chantiers.
- Transmettre les consignes à l'animateur chargé de l'encadrement des jeunes.
- Informer le responsable du service jeunesse de la Ville d'Oullins en cas de difficultés repérées dans la conduite des jeunes, ou dans l'exécution des missions confiées.

Fait à Oullins :

**G. M**

Directeur Général  
SEGAPAL

**Clotilde POUZERGUE**

Maire  
Ville d'Oullins